

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Mercredi 27 avril 2016 Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 avril 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>	<p>074270086020160421-01 2016_04_27_07-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 11 Délibération n°D_2016_04_27_07</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier Absents excusés : M. Fabrice Bonnard, M. Julien Verdier Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Réaménagement de la salle des fêtes par la reprise de l'appartement et des dépendances annexes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réaménagement sont prévus à l'espace Pierre Brand.

Il poursuit en indiquant que la commune va procéder au réaménagement d'une partie de l'appartement afin de créer, si possible, une annexe ou une dépendance à cet ensemble que constitue la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le réaménagement d'une partie de l'appartement, afin de créer, si possible, une annexe ou une dépendance à cet ensemble que constitue la salle des fêtes,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la dénonciation du bail de location,
- dit que les frais d'acte et d'honoraire seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 28 AVR. 2016 Et de la publication le : 28 AVR. 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 28 avril 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSSET</p>
--	---